Chroniques – 20 mars 2020

LES ÉTABLISSEMENTS SUR LE PONT

En ces temps difficiles de mobilisation générale pour notre secteur et de confinement pour les autres, nous sommes également très engagés pour jouer pleinement notre rôle de représentation des personnels, à distance, mais bien présents.
Deux cellules de crise ont lieu chaque jour, dont 1 spécifiquement sur le livre 3 qui s'articule avec la direction des établissements, en contact permanent avec les directions locales.

Depuis plus d'une semaine, Frédéric Pauthier -DRH Groupe- propose des conférences téléphoniques journalières pour évoquer les mesures prises et entendre nos remontées du terrain. Sont conviés à ces échanges les secrétaires des 5 CSE, la secrétaire du CSE.C et les Délégués Centraux des 4 organisations syndicales.
En parallèle, l'employeur envoie régulièrement des informations sur l'état de la situation des 150 centres de travail de la MGEN.
Nous avons ces derniers jours déploré le déficit d'informations concernant les établissements au niveau national. Bien que nos structures ESPIC répondent à des consignes ARS qui, évidemment, ne sont pas uniformes en fonction de la patientèle accueillie et de la localisation géographique de nos centres, une concertation avec le DGA s'avérait indispensable.

Après l'intervention insistante de Michel Laugier -secrétaire du CSE ASS-, **un point hebdomadaire est convenu chaque mercredi en présence de Jérémie Sécher, Anne Liris et Marc Ravaine** (adj J. Sécher) ; en effet, bien que les directions locales soient à la manœuvre pour délivrer les informations au plus près de la réalité du moment, des décisions nationales impacteront chaque personnel et une vision d'ensemble pour s'assurer de la cohérence et de l'application non discriminante des directives MGEN est indispensable. L'isolement de nos structures est un risque si le Siège ne maintient pas le dialogue social au niveau national sur des sujets aussi différents que le **chômage partiel, la gestion des congés, les réquisitions, les dérogations au code du travail, la sécurisation des personnels, le calcul de la prime FEHAP…..**
Le dévouement des soignants et autres personnels gravitant autour pour le fonctionnement de nos structures, loué partout, bien au-delà de la MGEN et à coup d'applaudissements sur les balcons le soir à 20h, ne doit pas amener à négliger la préoccupation centrale autour de leur santé, à préserver pour eux et leurs proches.

Nous vous proposons une synthèse de ces échanges, au 20 mars matin… donc susceptible d'évoluer très rapidement.

DÉROGATIONS CODE DU TRAVAIL

Hier en CSE.C, un vote unanimement favorable a été rendu sur :

- *Le dépassement du contingent d'heures supplémentaires* avec l'engagement de l'employeur au paiement de ces heures
- *Le dépassement des durées légales de travail hebdomadaires et journalières* en favorisant au maximum l'appel au volontariat des personnels et porter une attention très particulière pour préserver la santé des soignants concernés.

CONFINEMENT GROUPE MGEN

Les choses s'accélèrent, mardi matin le Siège national a fermé et tout au long de la semaine les différents centres de MGEN et MTech ont fait progressivement de même. D'ici ce soir, les Sections Départementales (sauf quelques salariés), les Centres d'Appels et Centres de Traitement auront fermé tandis que seul restera ouvert le centre d'assistance de Nancy côté MGEN Technologies. Sur les Centres de Santé, gestion des urgences uniquement et fermeture du centre d'optique de Paris. Pour ASS, fermeture des hôpitaux de jours intra hospitaliers (sauf celui de Ste-Feyre) + fermeture ATRT (imprimerie de l'ESMPI).
Une grande partie de nos collègues des autres secteurs sont en télétravail à quelques exceptions près et le recours au chômage partiel serait envisagé rapidement.

CHÔMAGE PARTIEL (ou dit « technique »)

A priori les établissements ASS ne devraient être que très marginalement touchés par le recours au chômage partiel. Notre attention va évidemment vers les personnels administratifs et logistiques, en dehors des activités critiques dont le maintien a été actée (sécurisation bâtiment, paie/Compta).
A cette heure nous ne savons toujours pas quel sera le niveau d'indemnisation. Après un engagement oral à 2 reprises de la DRH, il semblerait qu'une indemnisation à 100% ne soit plus d'actualité. L'état prendra en charge au moins 70% du brut (soit 84% du net) jusqu'à concurrence de 4 ,5 fois le smic.
Pour des raisons d'harmonisation avec VYV (et de risque de mettre en difficultés financières certaines structures du VYV Care -VYV 3 dorénavant-, la MGEN envisagerait… de niveler par le bas !
Comment comprendre les efforts demandés à tous les salariés et cette position de repli lorsqu'il s'agit de nos rémunérations ???
A-t-on bénéficier d'harmonisation pour la prime Macron, l'intéressement… c'est tout simplement incompressible !
Nous demandons que la MGEN, souveraine sur cette question, maintienne les rémunérations intégrales des salariés « chômeurs temporaires » et ne fragilise pas davantage l'UES-MGEN en prévoyant une indemnisation différenciée en fonction des secteurs.

GESTIONS DES CONGÉS / RTT

D'imminentes décisions gouvernementales pourraient permettre aux entreprises de déroger au code du travail en imposant RTT voire congés en cette période de crise. Jusque-là seuls les 5 RTT à la main de l'employeur pouvaient être imposés (et les CA reportés dans certaines conditions). Nous demanderons des précisions à ce sujet à l'employeur pour éviter notamment des prises de position locales non raccord avec l'ensemble des centres. **Imposer des congés en cette période serait la double peine, là aussi la MGEN doit démontrer sa capacité à une bienveillance revendiquée.**

TÉLÉTRAVAIL

D'ores et déjà, de nombreux collègues de MGEN, MTech et Siège ont été positionnés en travail à leur domicile. MTech est extrêmement mobilisé pour relever le défi de l'équipement expresse des salariés concernés. D'autres seront invités à utiliser leur ordinateur personnel avec mise à disposition des connexions nécessaires.
Pour les services RH des établissements, très différents d'un site à l'autre, l'employeur affirme qu'il sera nécessaire d'avoir beaucoup de souplesse. La décision sera appréciée sur le terrain avec des directions locales décisionnaires pour l'organisation du télétravail.

REPRÉSENTANTS DE PROXIMITÉ

En ce temps où la rencontre est de fait restreinte, nous avons insisté sur le lien à maintenir avec **les RP, interlocuteurs indispensables des directions pour suivre l'évolution de la situation et relais des difficultés de leurs collègues.**

PRIME MACRON

Les annonces du Ministre de l'économie engage les entreprises à verser cette prime défiscalisée, la condition étant l'existence d'un accord d'intéressement. Vous le savez, notre accord est suspendu pour 2020. **Reste à savoir comment la MGEN peut rattraper la chose pour nous rendre éligibles.**

PANDÉMIE

Nous sollicitons l'employeur pour un **bilan actualisé du nombre de collègues malades et de patients/résidents atteints**. Nos pensées vont vers l'Alsace où 3 Epis se trouve au cœur d'un foyer de contagion, courage à toutes et tous là-bas.
Certains établissements vont recevoir un délestage de patients non COVID-19 mais aussi de patients COVID-19 en provenance des hôpitaux pour désengorger le flux de patients.
Une demande de renfort des équipes a été faite auprès de l'ARS pour les Établissements Médico-Sociaux du Royans, à la population particulièrement fragile.

APPROVISIONNEMENT MATÉRIEL

Les masques sont le gros point faible du moment. Partout en France, les soignants en manque (ou exclusivement réservés à ceux présentant une toux). **Une livraison massive doit avoir lieu,** les Sections Départementales cèdent leurs stocks aux établissements se trouvant à proximité.
Des masques FFP2 et des gants chirurgicaux devraient être livrés dans les jours qui viennent, mais les difficultés d'approvisionnement subsistent. Les patients COVID-19 seront prioritaires.

SOLIDARITÉ LIVRE 2 VERS LIVRE 3 (ÉTABLISSEMENTS)

Les managers de MGEN pourraient venir en soutien à l'encadrement des établissements, afin de **soulager provisoirement les chefs de services.** Des voitures de service de MGEN seront mises à disposition pour les établissements.

ESM

Pour l'heure, aucun hôpital de jour n'a fermé mais tous ont drastiquement réduit leur accueil ; à certains endroits exclusivement par téléphone et à d'autres pour accueillir les entretiens urgents ou besoins médicamenteux. Chaque ESM s'est mis en effectif minimum avec un roulement organisé en concertation. **Les soignants non mobilisés ou partiellement pourraient être appelés en renfort de structures MGEN, VYV 3 ou hôpitaux publics à proximité.**

PROBLÈMES RH

Les points RH continueront d'être traités dans le flux de la gestion de la crise. Il est fondamental que les problèmes de paie par exemple soient traités en priorité, les soignants ne pouvant être réquisitionnés sans garantie du versement correct de leur rémunération.

Dans ce contexte de crise, les directions locales sont autorisées à plus de souplesse sur l'évolution de l'amplitude horaire pendant la durée de la crise, avec l'accord des professionnels et après échanges avec les représentants de proximité.

INSTITUT LA VERRIÈRE

Intersyndicalement, nous avons obtenu l'ajournement du projet de réorganisation des horaires qui prévoyait notamment le passage en 12h et pour lequel nos collègues de nuit (notamment) ont été fortement mobilisés. En toute responsabilité l'UNSA et la CGC avaient convenu de stopper le mouvement de grève.

A ce jour nous ne doutons pas, qu'après la garantie de la DGA et le mail du directeur de site, le projet soit effectivement interrompu !!!!

Si vous voulez nous (re)joindre

Laëtitia GUICHARD *06 61 99 21 46 lguichard@mgen.fr*